

# Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

## Note sur la réforme territoriale 16 mars 2015

La réforme territoriale, loin d'être une simple refonte de la carte administrative de la République, par la création de 13 nouvelles « super régions », s'inscrit dans toutes les politiques de destruction du service public mises en place ces dernières années. L'objectif est clair : ne laisser que 3 échelons de références : l'Europe, la Région et l'échelon local se résumant à un regroupement de communes à taille inhumaine et aux métropoles.

Réforme Territoriale de l'Etat (Réate), Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), Modernisation de l'Action Publique (MAP), Loi Notre, Acte III de la décentralisation, Revues des missions : sous prétexte de réformer et de clarifier la compétence des services de l'Etat, c'est la présence même des services publics et de leur maintien dont il est question. Et à terme de leur privatisation.

Chaque réforme est à mettre en lien avec cet objectif : refondation de l'école, loi Peillon, décrets Hamon, rythmes scolaires, réforme du collège et école du socle, lois LRU et Fioraso, Nouvelle gouvernance, mise en place du Service public régional de l'orientation et fermetures des CIO.

De même, la régionalisation de la formation professionnelle, de l'aveu même du chef de l'Etat, "s'inscrit pleinement dans le pacte de responsabilité" proposé aux entreprises, et remettra en question la formation professionnelle publique au profit de l'apprentissage et de la formation professionnelle privée.

**Pour les personnels, ce sont leurs garanties statutaires, leurs conditions de travail qui sont en ligne de mire.**

A l'Education nationale, comme FO le prévoyait, les recteurs ont été missionnés, en lien avec les préfets de Région, pour étudier différents schémas d'organisations, afin de les mettre en corrélation avec le nouvel échelon régional, tout en prenant en compte le rôle des métropoles. Aucune piste n'est écartée : fusions d'académies, mises en place de plateformes inter-académiques de gestion des ressources humaines, recteurs adjoints, comités de direction communs, réflexion sur le nombre d'EPL et sur l'offre de formation,

Pour FO, c'est la continuité des politiques spécifiques territoriales déjà menées :

- conventions du type Cantal qui transfère aux élus la responsabilité d'implantation des postes d'enseignants du 1<sup>er</sup> degré et la mise en œuvre d'évolutions pédagogiques en échange de regroupement d'écoles et d'une territorialisation accrue.
- Rapprochement des ESPE de Dijon et de Besançon avec objectif de coordonner l'offre de formation ou de mutualiser la formation continue, pour s'intégrer dans la nouvelle politique du site Bourgogne-Franche-Comté.
- Nouvelle gouvernance: Fusions et mutualisations des services académiques Rectorat et DSDEN.

FO s'oppose aux projets de fusions ou de réorganisation et leurs conséquences : affectations, carrières, contrats tripartite, cartes de formations, éloignement du service public de proximité, dans le sens d'une territorialisation des missions de l'Etat et d'une autonomie des Régions, omnipotentes, productrices de réglementations locales qui s'opposeront aux statuts nationaux. Le lien est vite fait avec la proposition de la ministre de la Fonction publique de mettre en place des cadres statutaires interfonctions publiques.

Ce sont en perspective encore des suppressions de postes, encore des fermetures de services, d'écoles et d'établissements. Encore de nouveaux redéploiements pour les agents, mobilité forcée et non choisie. Pour FO, c'est non !

Pour FO, ce n'est que la déclinaison de toutes les politiques d'austérité découlant, entre autres, du pacte de responsabilité.

La FNEC FP-FO s'inscrit dans la résolution adoptée par le Congrès confédéral qui réitère son opposition à l'acte III de la décentralisation et à la réforme territoriale, balkanisation de l'action publique et attaque majeure d'une ampleur inégalée, potentiellement destructrice contre la République.

**La FNEC FP-FO, avec sa confédération et la FGF-FO, première organisation syndicale dans la Fonction publique de l'Etat, s'oppose à la réforme territoriale, à toute fusion d'académies et à toute fusion de rectorats et revendique le maintien de tous les services et personnels, de toutes les garanties statutaires.**

**Elle appelle les personnels à la grève interprofessionnelle le 09 avril 2015 pour l'emploi, l'augmentation des salaires, contre les politiques d'austérité.**